

Paris, le 18 juillet 2014

Monsieur Grégory Guillaume
Chef de cabinet
Ministère des Affaires sociales et de la santé
14, avenue Duquesne
75007 Paris

V/Réf : CAB/GG/CG
Mercure A-14-10926

Monsieur le chef de cabinet,

Nous vous remercions d'avoir réagi à la suite du courrier adressé à Madame la ministre des Affaires sociales et de la santé concernant la réforme du régime complémentaire des artistes auteurs professionnels.

Nous sommes étonnés du sens de votre courrier indiquant que le ministère de la Culture serait plus particulièrement concerné par le sujet alors qu'il nous semblait que le ministère des Affaires sociales et de la santé était compétent en cette matière pour valider ou pas les décisions récentes du conseil d'administration du RAAP.

C'est d'ailleurs ce qui nous a été indiqué par Madame Aurélie Filippetti, dans son courrier du 20 juin, ainsi que vous le constaterez.

Il ne faudrait pas que les deux ministères responsables se renvoient « la balle », ou alors il faudra en tirer les conclusions qui s'imposent.

Nous vous prions de croire, Monsieur le chef de cabinet, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Le délégué général

Emmanuel de Rengervé

PJ :